

2 Politique

Assemblée nationale/Examen du projet de Loi de finances 2018

Les membres du gouvernement se succèdent devant les députés

SM
Libreville/Gabon

Après le coup d'envoi donné, la semaine dernière, par les ministres financiers Jean-Fidèle Otandault (Budget) et Régis Immongault (Economie), ce sont près d'une vingtaine de leurs collègues qui se sont déjà présentés devant les membres de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique de l'Assemblée nationale.



Photo : D.R

Une vue des responsables de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, peu avant le démarrage.



Photo : D.R

Les ministres Madeleine Berre et Christian Magnagna au cours de leur audition interministérielle.

OUVERTE depuis le mardi 7 novembre dernier, avec les ministres Jean-Fidèle Otandault du Budget et des Comptes publics, et Régis Immongault de l'Economie, les auditions des membres du gouvernement relatives à l'examen du projet de Loi de finances 2018 se poursuivent à l'Assemblée nationale.

Hier, le tour revenait au ministre de la Promotion des Investissements privés, du Commerce et l'Industrie, Madeleine Berre et à celui des Mines, Christian Magnagna, dans le cadre d'une audition interministérielle. Suivi, tour à tour,

de Jean-Marie Ogandaga et Nadine Patricia Anguilé Obame, respectivement ministre de la Fonction publique et ministre de l'Education nationale. A ce jour, une vingtaine de ministres, au total, ont été reçus par la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique de la Chambre des députés. Il faut souligner que cette procédure s'inscrit dans le respect des dispositions de la Constitution qui, en son article 48 stipule que : «Toutes les ressources et les charges doivent, pour chaque exercice financier, être évaluées et inscrites dans le projet annuel de la

Loi de finances déposée par le gouvernement à l'Assemblée nationale quarante-cinq (45) jours au plus tard après l'ouverture de la seconde session ordinaire». Cette phase qui devrait logiquement s'étendre jusqu'à la fin de la semaine en cours, fera place aux auditions des autorités administratives indépendantes et de régulation (les agences)... Notons que, toujours selon la Constitution, si la Représentation nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans un délai de quarante-cinq (45) jours après le dépôt du projet de Loi de finances, le gouver-

nement saisira le Sénat pour statuer dans un délai de vingt jours. «Il est ensuite procédé à son examen dans les conditions prévues par la loi». De même, si au terme de la session budgétaire, le Parlement se sépare sans avoir voté le budget en équilibre, le gouvernement est autorisé à reconduire par ordonnance le budget précédent. Cette ordonnance peut néanmoins prévoir, en cas de nécessité, toute réduction de dépenses ou augmentation de recettes. Et, "à la demande du Premier ministre, le Parlement est convoqué dans les



Photo : D.R

La ministre de l'Education nationale bouclant la série d'auditions d'hier.

quinze (15) en session extraordinaire pour une nouvelle délibération". Au terme de celle-ci, si le Parlement n'a toujours pas voté le budget en équilibre, le budget sera définitivement établi par ordonnance prise en Conseil des ministres et signée par le

président de la République. Dans ce cas précise la Loi fondamentale, "les recettes nouvelles qui peuvent être créées, s'il s'agit d'impôts directs et des contributions ou taxes assimilables, sont mises en recouvrement pour compter du premier janvier".

UPG/Après la réhabilitation de Jean-Olivier Koumba Mboumba par la commission d'Ethique

Des soubresauts à venir ?

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Tout porte à croire que la guerre est déclarée entre le président de l'Union du peuple gabonais (UPG), Mathieu Mboumba Nziengui, et son secrétaire général Jean-Olivier Koumba Mboumba. Une bataille à l'issue incertaine pour le parti de feu Pierre Mamboundou.

LA récente décision de la commission d'Ethique de l'Union du peuple gabonais (UPG) de réhabiliter Jean-Olivier Mathieu Mboumba dans ses fonctions de secrétaire général de ce parti (Lire l'Union du 11 novembre dernier) n'a suscité aucune réaction de la part des militants et membres du directoire de l'UPG. Une attitude somme toute curieuse dans la mesure où cette réhabilitation pourrait être annonciatrice de lendemains agités au sein de cette formation politique. Car, à y regarder de plus près, cette décision ne signifie, ni plus ni moins, qu'un désaveu pour Mathieu Mboumba Nziengui, président de l'UPG. D'autant que, le 6 octobre dernier, il avait procédé au



Photo : boubata/ L'Union

Entre Mathieu Mboumba Nziengui...



Photo : J-C-A

... Et Jean-Olivier Koumba Mboumba, les hostilités semblent ouvertes.

réaménagement du secrétariat exécutif de l'UPG en démettant M. Koumba Mboumba de ses fonctions de secrétaire général pour lui confier celles de secrétaire politique à la Culture et à l'Environnement. Ce qui, dans l'échelle des responsabilités de cette formation politique, correspond tout simplement à une rétrogradation. La position du numéro un de l'UPG paraît d'autant fragilisée que la commission d'Ethique a clairement relevé que "sa décision portant nomination d'un nouveau secrétaire général est

entachée de nombreuses irrégularités, au regard des statuts et règlement intérieur de leur parti ". En d'autres mots, Mathieu Mboumba Nziengui a violé certaines dispositions régissant le fonctionnement de l'UPG. Même si, derrière cette réhabilitation, de nombreux Upégistes voient le symbole du caractère "démocratique" de leur formation politique, n'empêche que, dans le même temps, ils redoutent la réaction du "vieux". Vu que, à les entendre, il semble n'avoir pas tiré toutes les

conséquences politiques de la décision de la commission d'Ethique. Désormais, estiment-ils, la guerre est déclarée entre les deux anciens membres du gouvernement. L'animosité entre les deux hommes a éclaté au grand jour. Et, à ce qui semble, aucun des deux personnages n'entend s'allonger devant l'autre. D'autant que, après tout, pensent de nombreux militants, derrière tout cela, se joue la bataille du contrôle du parti créé par Pierre Mamboundou. Et, à ce jeu, les deux adversaires se jaugent en atten-

dant, semble-t-il, d'asséner le coup de grâce à l'autre. **AFFRONTEMENT** • Si Mathieu Mboumba Nziengui semble compter sur la fidélité des membres du directoire, Jean-Olivier Koumba Mboumba, lui, privilégie, apparemment, la carte de la légalité. D'autant que, au lendemain de son éviction du secrétariat exécutif de l'UPG, il a usé de voies de recours telles que prévues par les statuts et le règlement intérieur. S'abstenant de toute réaction "intempé- rative épidermique" vers laquelle espérait, manifes-

tement, M. Mboumba Nziengui. Quoiqu'il en soit, dans cet affrontement, l'ancien ministre d'Etat en charge de l'Agriculture pourrait pâtir de son image de va-t-en-guerre qui lui colle à la peau. D'autant que, aux dires de nombreux militants, ils ont le sentiment qu'il se débarrasse systématiquement de tous ceux qui seraient tentés de remettre en cause son autorité, afin d'être le seul maître à bord de l'UPG. Pour preuve, avancent-ils, après s'être disputé l'héritage de leur président fondateur avec Jean de Dieu Moukagni Iwangou et Bruno Ben Moubamba, il s'en prend maintenant à l'ancien ministre délégué à la Communication et à la Culture. C'est à penser que, disent-ils, Mathieu Mboumba Nziengui est finalement "le principal problème de leur parti". Dans tous les cas, tout porte à croire que la descente aux enfers de l'UPG n'est pas prête de s'arrêter. Et qu'à quelques mois de la tenue des élections législatives, elle se remettra difficilement d'une énième "épuration".